Image not found or type unknown

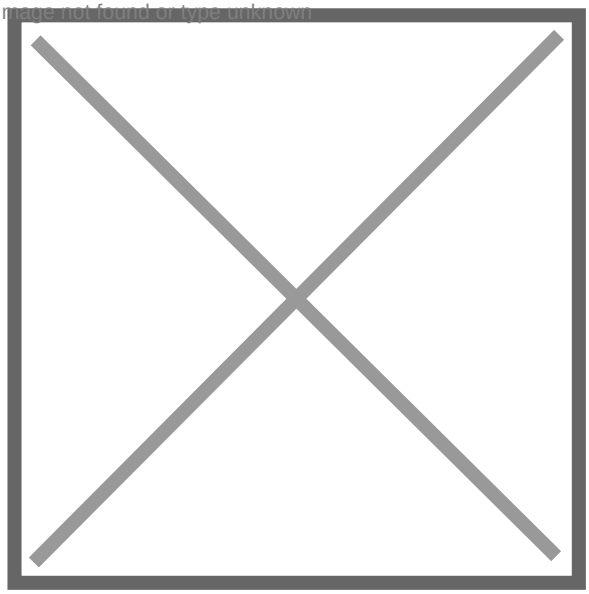

Resiliation de bail et hebergement

Par **lucienne38**, le **14/09/2012** à **11:51**

Bonjour,
j'avais donné mon preavis de fin de bail à mon propriétaire pour fin octobre , entre temps suite à une séparation ma fille avec ses 4 enfants est hebergée chez moi, avant son arrivée j'vais demaaire si il voulait passer le bail à son nom il avait accepté, et maintenant il vient de se retracter.
Ma fille attndé à mon prpriétend un logement en hlm? que peut-elle faire en attendant?Merci de votre réponse.
Pour l'instant elle est sans travail et est en attente de numero de caf et est en recherche d'emploi

Peut-elle rester dans la maison en attendant un logement, je n'ai pas les moyens de payer uun 2eme loyer à partir de novembre étant en retraite

Par **cocotte1003**, le **14/09/2012** à **12:44**

Bonjour, tant que le bail n'est pas signé, locataire comme propriétaire peuvent changer d'avis.Vous devez toutes les 2 quitter le logement en fin de préavis. Il faut qque votre fille aillent voir d'urgence une assistante sociale, il existe des aides pour son cas et peut-etre le bailleur acceptera -t-il de changer d'avis, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés